

Procès-verbal de la Séance du 18 janvier 2022
Du Conseil Municipal
De la commune de La Combe de Lancey

L'an deux mil vingt-et-deux, le 18 janvier à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de La Combe de Lancey dûment convoqué en date du 14 janvier 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de La Combe de Lancey, sous la présidence de Madame Régine VILLARINO, Maire.

Étaient présents

Régine VILLARINO, Roger GIRAUD, Céline PAVAROTTI, Nathalie REVERDY, Cécile ROISIN,
Yvan BELEFFI, Laurent BERNARD, Daniel BOULLE Stéphane GAUTIER,
Grégoire MARTINI, Line PICAT, Christine PIEGAY

Étaient absents excusés

Maxence CARRAUD

Avaient donné pouvoir

Françoise SCHMITT à Régine VILLARINO

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Nathalie REVERDY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Procès-verbal du précédent conseil municipal

Après lecture du procès-verbal du dernier Conseil Municipal, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Affaires traitées par délégation

Les membres du Conseil Municipal sont informés des décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoir donnée par le conseil municipal au Maire et aux adjoints : néant

I- Délibérations

Délibération n°1

OBJET : Convention de gestion provisoire des services pour l'exploitation du réseau d'eau potable et de l'assainissement - Renouvellement 2022 à 2024

Rapporteur : Régine VILLARINO

Considérant la prise des compétences "Eau et Assainissement" par Le Grésivaudan le 1er janvier 2018,

Considérant qu'il importe, à l'égard des usagers de l'ensemble des communes membres, d'assurer la continuité et la sécurité des services publics relevant désormais du Grésivaudan,

Considérant que dans l'attente de la mise en place définitive de l'organisation des services optionnels de l'intercommunalité, il convient, à titre provisoire, que Le Grésivaudan puisse s'appuyer sur l'expertise et le savoir-faire développés,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 19/12/2017 relative à la mise en place d'une convention de gestion provisoire des services pour l'exploitation du réseau d'eau potable et de l'assainissement pour la période du 1/01/2018 au 31/12/2021,

Vu la proposition de la Communauté de Communes du Grésivaudan relative au renouvellement de ladite convention de gestion provisoire pour la période du 1/01/2022 au 31/12/2024.

Madame le maire explique qu'il convient de procéder au renouvellement de la convention de gestion provisoire des services pour l'exploitation du réseau d'eau potable et de l'assainissement entre la commune de La Combe de Lancey et la Communauté de Communes du Grésivaudan.

Après lecture de ladite convention et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres représentés, autorise Madame le Maire à signer cette convention.

POUR 13

CONTRE 0

ABSTENTION 0

Délibération n°2

OBJET : Décision Modificative n°4 du budget primitif 2021

Rapporteur : Régine VILLARINO

Madame le maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de rectifier le budget primitif 2021 comme suivant :

DI	Article 1641/16	+ 365 €
RI	Article 10226/10	+ 365 €

Après délibération, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal accepte la révision des crédits décrite ci-dessus.

POUR 13

CONTRE 0

ABSTENTION 0

II- Informations et Questions diverses

Information n°1

OBJET : Point travaux

Mr Roger GIRAUD, adjoint, informe le conseil des interventions de la commune lors des fortes pluies du 29 décembre dernier : des sorties de cours d'eau ont créées des dégâts dans plusieurs secteurs de la commune (Mas Montacol, Mas La Rue, Villard, Boussant ...) Débordements généralement dus à un manque d'entretien des cours d'eau (permanents ou non) notamment sur les propriétés privées.

Il informe également des travaux en cours, comme la reprise de quelques points d'éclairages (mairie, cantine ...), le raccordement du réservoir du Boussant pour la mise en place future du traitement UV, l'avancement des travaux du château (la grue a été mise en place ce jour). Des projets sont à l'étude comme le réaménagement du Cortillot, le garde-corps de la rampe d'accessibilité de la bibliothèque, la reprise des marquages au sol (stationnements mairie, limitation 30 Km).

Information n°2

OBJET : Appel à candidature pour la gestion du gîte du Pré du Mollard

Madame le Maire informe le conseil que l'appel à candidature va être publié pour la reprise de la gestion du gîte. Les dossiers devront être déposés pour le 15 mars 2022. L'analyse des candidatures aura lieu le 16 mars.

Information n°3

OBJET : Croix de Revollat

Madame VILLARINO Régine, maire, rapporte au conseil qu'une promesse de vente entre les propriétaires des parcelles autour de la Croix de Revollat et la SAFER (qui accompagne la commune dans le projet d'aménagement du site) a été signée.

Information n°4

OBJET : Prochains conseils municipaux

Mardi 1^{er} mars 2022 à 19h00

Mardi 29 mars 2022 à 19h00

Mardi 3 ou 10 mai 2022

Mardi 14 juin 2022

Mardi 5 ou 12 juillet 2022
Mardi 13 septembre
Mardi 11 octobre
Mardi 8 novembre
Mardi 13 décembre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 20h30

A La Combe de Lancey, le 18 janvier 2022
Nathalie REVERDY
Secrétaire de Séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'N. Reverdy', with a large, sweeping flourish underneath.